

FFQ

petite

presse

CENTRE DE DOCUMENTATION
SUR L'ÉDUCATION DES ADULTES
ET LA CONDITION FÉMININE800, EST STE-CATHERINE
SUITE 800, MONTRÉAL
H2L 2C7Nouvelle adresse 1265, rue Berri
Bureau 820
Montréal, Qc. H2L 4X4
(514) 844-7049

Fédération des femmes du Québec

LE CONSEIL GÉNÉRAL DE LA F.F.Q. par Ginette Busque, présidente

Sous une appellation pompeuse, une instance simple et, tout compte fait, de plus en plus sympa.

Le 6 décembre dernier, avait lieu l'une des deux réunions bi-annuelles du Conseil général. Pour les membres les plus récentes, rappelons que le Conseil général réunit les présidentes des groupes membres de la F.F.Q. ainsi que les présidentes des conseils régionaux et le Conseil d'administration provincial (CAP). Ces rencontres sont tenues dans le but de discuter du travail accompli par le CAP et des orientations qui se dégagent en cours d'année. Sous la présidence de Denyse Rochon, les participantes aux réunions du Conseil général ont, entre autres, été consultées dans le cadre de la recherche-action sur l'avenir de la F.F.Q.; les statuts et règlements y ont été étudiés ainsi que la mission et les objectifs de la Fédération. Une fois ces dossiers fondamentaux réglés (pour ne pas dire classés), le Conseil d'administration provincial qui a pris la relève à l'automne 85 a cru bon de profiter de ces occasions privilégiées pour diffuser de l'information sur des dossiers prioritaires.

En mars 86, la présentation de Ruth Rose sur nos recommandations à la Commission Forget (assurance-chômage) avait été reçue avec énormément d'intérêt. Nous pouvions en conclure que notre orientation répondait à un besoin de nos associations de participer à des débats de fond.

Nous avons donc poursuivi l'expérience cet automne en invitant Jeannine McNeil, professeure aux HEC et présidente du comité gouvernemental québécois sur les programmes d'accès à l'égalité dans le secteur privé, à venir nous parler de ces programmes. Chiffres à l'appui, Jeannine a fait une démonstration éclatante de «plus ça change, plus c'est pareil». Derrière toutes ces vérités qu'elle nous a étalées sur le profil d'engagement des femmes sur le marché du travail et sur celui des intérêts des filles au niveau des études, se profilait la confirmation de la pertinence de l'action d'un groupe comme le nôtre. Il faut se garder de confondre changements réels et exemples de changements. Dans l'ensemble des dossiers de condition féminine, il y a là un piège dans lequel nous devons soigneusement éviter

de tomber. Tout est encore à faire; il est donc urgent de modifier les politiques de gestion des entreprises pour que ces dernières prennent en compte les responsabilités familiales, d'éduquer nos jeunes en connaissant l'importance des changements technologiques qui s'annoncent et de modifier les structures sociales pour assurer une égalité entre hommes et femmes. Dans la prochaine «petite presse», nous reviendrons en détail sur l'exposé de Jeannine McNeil. C'est du plus haut intérêt, vous verrez.

Pour terminer l'année internationale de la Paix en soulignant notre engagement dans ce dossier, nous avons fait appel à la parole avertie et convaincante de Solanges Vincent, qui, après la projection de «Si cette planète vous tient à coeur», nous a tracé le bilan désolant de la militarisation dans le monde. Solanges, mieux que quiconque, fait ressortir la pertinence d'une remise en question constante de nos politiques militaires: l'argent consacré à ce secteur réduit d'autant d'autres budgets, comme ceux de l'éducation et des affaires sociales. Ça, c'est véritablement une question de qualité de vie.

Le Conseil général étant aussi une excellente occasion de mieux nous connaître entre membres de la Fédération, nous avons demandé aux représentantes du Comité de condition féminine de la CSN et du centre haïtien d'action familiale de nous exposer les objectifs de leur groupe et leurs activités. Deux groupes, deux réalités, et, malgré tout, au delà des différences, une parenté indéniable d'intérêts.

Anne-Marie David (CSN) nous a informées que les priorités du comité qu'elle préside sont cette année: la participation des femmes au régime des rentes, la reconnaissance des acquis, la sécurité du revenu, la fiscalité, la santé

(avortement et ▶



FFQ

◀ harcèlement sexuel), la paix. Elle a ensuite dressé un portrait des conditions de travail dans le secteur des affaires sociales et expliqué la loi 160.

Pour sa part, Marie Suzie Weche (Centre haïtien) nous a montré toute l'importance qu'occupe la problématique des femmes dans ce groupe dont les préoccupations, ne serait-ce que par son appellation, semblent d'abord se concentrer sur la famille. Triplement discriminées (femmes, noires, francophones), les problèmes socio-culturels auxquels elles font face sont multiples. Elles intègrent souvent

plus rapidement que leurs conjoints les valeurs relatives à la place des femmes dans la société que nous véhiculons dans les groupes féministes. Malheureusement, il semblerait qu'elles ont aussi tendance à voir comme généralisées chez nous des attitudes qui, en fait, ne le sont pas tant que ça. Ce ne sont pas tous les conjoints québécois, n'est-ce pas, qui préparent eux-mêmes leurs repas lorsqu'ils entrent tard le soir?

La richesse de la F.F.Q. n'est pas matérielle (oh! que non); elle provient de ses membres qui, oeuvrant dans des secteurs

variés, se regroupent pour faire avancer la cause des femmes et se ressourcer. Le Conseil général nous en a donné la preuve encore une fois. Merci donc à Jeannine, à Solanges, à Anne-Marie et à Marie Suzie. Merci aussi à la permanence de la Fédération sans laquelle nous n'irions pas loin, croyez-moi.

En terminant, permettez-moi de nous souhaiter à toutes une année 1987 à la mesure de nos attentes. Si tel est le cas, ce sera toute une année.

LE RAPPORT FORGET ET LES FEMMES par: Anne-Marie Gingras, coordonnatrice

Le congé de maternité «annualisé»... diminué... éliminé?

Pourquoi étudier le rapport Forget avec des «lunettes de femmes», alors que beaucoup de choses ont été dites par des syndicats et des économistes? Pourquoi une problématique féminine/féministe?

Être 52% de la population n'est pas encore une raison suffisante pour quantité de bien-pensants... alors disons donc que c'est parce que la situation économique des femmes est particulière et parce que les femmes sont encore (pour combien de temps?) celles qui mettent les enfants au monde, phénomène qui doit être replacé dans un contexte sociétal large.

Les femmes, comme plusieurs catégories de Canadiens-nes, attendaient avec impatience le rapport de la Commission d'enquête sur l'assurance-chômage. Leur congé de maternité est géré par le programme d'assurance-chômage, et la situation précaire d'une forte proportion d'entre elles sur le marché du travail les rend économiquement fragiles. Les 60 jours d'audience de la Commission, les 1500 présentations et le travail de six commissaires — le tout payé à même la caisse d'assurance-chômage —, auraient dû résulter en un ensemble de recommandations acceptables par une majorité de Canadiens-nes. Cela n'a vraiment pas été le cas.

L'examen de la situation particulière des femmes en ce qui concerne l'assurance-chômage passe d'abord par des chiffres qui sont autant de rappels désagréables: les femmes ne gagnent que 60% du salaire des hommes, elles constituent 72% des travailleuses à temps partiel, elles subissent des discriminations salariales (une fois l'éducation moindre et les classes d'emplois prises en compte), 70% travaillent dans le secteur tertiaire, domaine menacé par les changements techno-

logiques, 83% des chefs de familles mono-parentales sont des femmes et parmi elles, la moitié vit sous le seuil de la pauvreté. Que prévoit le rapport Forget pour les personnes dont le travail est précaire?

On doit admettre que plusieurs recommandations prônées dans le rapport de la Commission d'enquête sur l'assurance-chômage pourraient aider les travailleuses dont la situation pose problème: la réduction du nombre de semaines ouvrant droit à des prestations, l'inclusion des pourboires dans les revenus assurables, les revenus de pension non considérés comme rémunération, et le droit à l'assurance-chômage pour les conjoints-es des travailleurs-es indépendants-es. Mais comment applaudir à ces mesures, dont l'impact serait minime, à côté de l'appauvrissement général du régime que commande la mise en application du rapport Forget?

Nous arrivons ici au problème central du rapport, à la recommandation la plus contestée: celle de l'annualisation. Bien qu'il s'agisse là d'une mesure longuement décrite et âprement décriée, il nous faut néanmoins en faire état, puisqu'elle constitue la trouvaille de la Commission. L'annualisation est une méthode de calcul fondée sur la rémunération assurable des 52 dernières semaines — au lieu des 20 dernières, comme actuellement —; le versement des prestations s'étendrait automatiquement sur 50 semaines et serait diminué en conséquence.

Le rapport Forget prend pour acquis que quelqu'un qui perd son emploi va chercher à exploiter au maximum le régime tel qu'il existe, c'est-à-dire à bénéficier pendant un an des prestations d'assurance-chômage. Il se permet donc de recommander l'étalement sur 50 semaines des sommes que l'assurance-chômage verse à un-e presta-

taire et espère économiser grâce aux personnes qui vont se trouver un emploi avant la fin de l'année. Le taux de remplacement réel du salaire assurable ne serait pas de 66.66%, comme veut le laisser croire le rapport Forget, mais oscillerait entre 11 et 69% à cause de l'étalement des sommes versées.

La perspective à laquelle nous confronte le rapport Forget est claire: recevoir des prestations durant une année entière, mais dans la plupart des cas, des prestations moindres que celles qui sont versées aujourd'hui. Cela explique la levée de boucliers qui a accueilli le rapport.

L'appauvrissement général du régime qui résulterait de la mise en application du rapport Forget constitue à notre avis une attaque contre les personnes qui ont un travail précaire; les personnes les plus «fragiles» sur le marché du travail seront pénalisées les premières. En effet, un-e prestataire d'assurance-chômage devra avoir travaillé 47 semaines ou plus durant la période de référence pour que ses prestations soient équivalentes à celles qu'elle retire aujourd'hui.

Si le rapport Forget est rédigé en des termes rigoureusement neutres, il n'évite cependant pas le piège de la discrimination systémique contre les femmes. Le compte cumulatif d'emploi permet en effet à un-e travailleur-euse d'accumuler des droits de prestations à raison de deux semaines par année de travail jusqu'à un maximum de 25 ans, et le compte serait utilisé pour accroître ou prolonger les prestations d'assurance-chômage après 30 ans de vie active sur le marché du travail pour certains besoins précis, comme le recyclage ou le changement de ville. Or, ces bénéfices ne seraient pas accumulables les années où les femmes devraient se retirer pour leur congé de maternité et d'éventuels congés parentaux.. Qu'il est ▶

◀ difficile de prendre les enfants en compte quand il est question d'élaboration de politiques!

Ceci nous amène directement au congé de maternité, tout un fardeau, aux dires de Ghislain Dufour, du Conseil du Patronat du Québec. L'organisme a donc demandé que la protection du revenu des femmes qui quittent le travail pour accoucher ne soit pas assurée par le programme de l'assurance-chômage (*Journal Les Affaires*, 26 octobre 1985). Il s'avère qu'en 1984, seulement 4% des prestations ont concerné le congé de maternité. Si les employeurs trouvent abominables les prestations accordées aux mères, il faut tout de même signaler qu'elles sont parmi les moins généreuses que nous connaissions. En effet, le Canada offre 60% du revenu assurable pendant une période de 15 semaines et les congés parentaux sont inexistantes alors que l'Allemagne de l'Ouest, l'Autriche, la Hongrie, la Suède, l'Italie, la France, le Danemark, la Tchécoslovaquie, le Royaume-Uni, la Finlande (entre autres) offrent tous des congés de maternité plus longs (jusqu'à 47 semaines) et/ou mieux payés (100% de taux de remplacement. Des congés parentaux permettant aux pères et aux mères de remplir leurs responsabilités familiales existent dans ces pays.

Au Canada, de nombreux rapports gouvernementaux ont demandé des modifications à l'actuel congé de maternité de façon à le rendre plus attrayant et la mise en place de congés parentaux: les rapports du groupe d'étude sur la garde des enfants (Katie Cooke, 1986), du comité de la consultation sur la politique familiale (Maurice Champagne-Gilbert, 1986), du comité parlementaire sur les droits à l'égalité (Patrick Boyer, 1985), du comité sur l'équité en matière d'emploi (Rosalie Abella, 1985), entre autres. Que suggère le rapport Forget en ce qui concerne le congé de maternité et le congé parental?

Il recommande une période de prestations égale à ce qui existe aujourd'hui (17 semaines dont 15 payées), une admissibilité plus grande (350 heures de travail pendant la période de référence ouvrant droit à des prestations) et une possibilité de partager le temps entre les deux parents. Les commissaires n'ont pas retenu l'idée d'éliminer le délai de carence de 2 semaines imposé à tous-tes les travailleurs-euses. Comme ce délai a pour objectif de stimuler ceux et celles qui perdent leur emploi à s'en trouver rapidement un autre, il ne devrait pas exister lorsqu'il est question du congé de maternité.

Mais là où le bât blesse vraiment, c'est le taux de remplacement réel des presta-

tions de maternité; il oscillerait entre 11% et 69% si le principe de l'annualisation était appliqué. Nulle part dans le rapport peut-on lire que le congé de maternité est soustrait de l'annualisation.

Or, comme on l'a vu plus haut, ce principe a été mis de l'avant en pensant qu'une travailleuse qui perd son emploi va recevoir des prestations d'assurance-chômage pendant une année entière. La diminution des sommes hebdomadaires serait donc «compensée» par le nombre de semaines (50) durant lesquelles les prestations seraient reçues. Mais un congé de maternité ne dure jamais plus de 17 semaines; alors, où est la logique?

Pour terminer, un mot du partage du congé de maternité entre les deux conjoints. L'objectif visé par cette recommandation est fort louable: il s'agit d'inciter les hommes à s'occuper de leurs enfants dès la tendre enfance. Or, le nombre de semaines de congé de maternité est beaucoup trop petit pour que ce congé puisse être divisé.

Si les recommandations du rapport Forget en ce qui concerne le congé de maternité sont adoptées, on assistera alors à une diminution des prestations pouvant aller jusqu'à 11% comme taux de remplacement réel. Peut-on alors encore parler de congé de maternité?

CHRONIQUE-ACTION; LA VIE QUOTIDIENNE À LA F.F.Q. par Anne-Marie Gingras

Suite aux interrogations de plusieurs membres de la F.F.Q. au sujet de notre vie quotidienne à la permanence, nous avons décidé de vous en présenter un court bilan dans chaque «petite presse».



On laissera bien sûr de côté les éléments à caractère administratif. Les activités concernant les comités seront pour leur part rapportées par celles qui en sont responsables.

Cette chronique-action se penchera plus précisément sur les activités à caractère politique. Le lobbying constituant un de nos deux grands axes d'action, il nous a

semblé essentiel de vous tenir au courant des démarches que nous avons faites.

Sur la scène fédérale, nous avons fait du lobbying pour le libre-choix en matière d'avortement. Une trentaine de ministres et de député-e-s ont été ciblé-e-s, dont le premier ministre Brian Mulroney et les chefs des partis d'opposition. Quelques réponses nous sont parvenues; parmi celles-ci, seul le député néo-démocrate Svend Robinson appuie le libre-choix des femmes en matière d'avortement. Brian Mulroney répond qu'il renvoie le dossier à son ministre de la Justice (*il n'a pas d'opinion!*) et John Turner se prononce en faveur de la loi actuelle qui empêche les femmes de décider pour elles-mêmes.

D'autre part, nous avons rencontré une douzaine de ministres québécois lors d'une rencontre organisée par Mme Monique Gagnon-Tremblay, ministre déléguée responsable de la condition féminine à Québec. Plusieurs dossiers ont été abordés: désexisation du matériel scolaire, congé de maternité, État-employeur, partage des biens, pornographie, congés parentaux, fiscalité et services de santé.

Diverses autres interventions auprès des gouvernements provincial et fédéral ont été faites: nécessité de maintenir les allocations familiales aux mères (article 14

du projet de loi 92), 10^e anniversaire de Consult-Action (en collaboration avec le comité d'action politique) présentation aux audiences de la Régie du cinéma, protestation contre les réductions budgétaires pour l'acte d'avortement à la Régie de l'assurance-maladie, demande d'intervention au président du Conseil du Trésor, Paul Gobeil, pour mettre fin à la discrimination de six classes d'emploi de la fonction publique québécoise où sont concentrées de façon significative les femmes.

Au niveau municipal, nous avons critiqué les programmes du RCM et du Parti civique à Montréal lors de la campagne électorale ainsi que manifesté publiquement notre approbation face au nombre de femmes à l'exécutif, soit la moitié.

L'action sur la scène internationale a pour sa part été assez limitée; nous avons rencontré Mme Anita Gradine, ministre suédoise de l'égalité entre femmes et hommes.

Parallèlement, notre présence dans les médias s'est manifestée non seulement dans la presse écrite (cahier de presse disponible lors de notre congrès de mai à Québec), mais aussi à la télévision (émission de Pierre Pascau sur l'avortement) et la radio (pornographie à CKVL,

rencontre ▶

FFQ

ROSE

LA VIE EN

MISSION POSSIBLE

La Vie en rose améliore son image mais poursuit le même objectif: vous livrer avec humour et mordant une vision critique et féministe de toute l'actualité. Une vision plus attentive à vos préoccupations et à vos victoires quotidiennes. Associez-vous à la relance, joignez-vous aux 10 000 nouvelles abonnées de la «MISSION POSSIBLE».

ABONNEMENT D'UN AN: 24,95 \$

3963, rue St-Denis, Montréal, H2W 2M4 514-843-8386

◀ gouvernement — groupes de femmes à Radio-Canada et CIBL, élections municipales et financement des groupes de services à CIBL, avortement à CJMS, CKVL et CJRP).

Les panels auxquels Ginette Busque a participé ont concerné la pornographie et les élections municipales de Montréal.

Enfin, nous nous sommes tenues particulièrement bien informées de l'organisa-

tion de droite REAL Women qui préconise le retour des femmes à la maison. Leur demande de subvention au programme Promotion de la femme du Secrétariat d'État vient tout juste d'être refusée... mais on les aura toujours à l'oeil!

Plus plus d'informations sur nos multiples activités, n'hésitez pas à m'appeler à la permanence!

ACCÈS À L'ÉGALITÉ

par le Comité Éducation F.F.Q.

Saviez-vous que, selon le plan de démarrage du Gouvernement du Québec en ce qui concerne les programmes d'accès à l'égalité (P.A.E.) pour les femmes, il est prévu que 36 commissions scolaires, 30 collèges, 12 universités, 30 établissements du réseau de la Santé et des Services sociaux ainsi qu'une vingtaine de municipalités devront élaborer et introduire, d'ici 1989, un P.A.E.? De plus, une vingtaine d'entreprises québécoises seront sol-

licitées et supportées financièrement pour assurer la mise en place d'un P.A.E.

Le Comité-Éducation provincial de la F.F.Q. a l'intention de suivre de près ce dossier, particulièrement en ce qui concerne les P.A.E. dans les institutions d'enseignement, et a décidé d'encourager celles qui seront à l'avant-garde dans ce domaine en faisant la promotion de leurs initiatives. À suivre...

Danse

L'Association des femmes salvadoriennes vous invite à une grande fête au profit des victimes des tremblements de terre d'octobre '86 et de janvier '87 au Salvador. Au programme: salsa, «reggae», etc. C'est à 20 heures le 28 février au 2515, rue Delisle, métro Lionel-Groulx. Les groupes organisateurs sont aussi le YWCA, AMES, AMPES, CUSO, le Comité pour la Justice sociale. Pour plus d'informations, (514) 843-7540. Bienvenue!

Renouvellement de cotisation

Juste un mot pour vous rappeler que votre carte de membre sera échue le 28 février. Comme nous changeons de période de renouvellement (dorénavant, ce sera en septembre), vous pouvez payer 12.50\$ pour 6 mois ou 37.50\$ pour 18 mois. C'est peu pour faire partie d'un des groupes les plus dynamiques dans le mouvement des femmes!

FFQ Petite Presse Sept. 1981
ISSN: 0228-8478
Dépôt légal Bibliothèque
Nationale du Québec

RAPPEL

NOTRE CONGRÈS SUR L'ACTION POLITIQUE SE DÉROULERA À QUÉBEC LES 1-2-3 MAI 1987. POUR PLUS D'INFORMATIONS, VOIR LA PROCHAINE PETITE PRESSE.

Réalisation
Production
Annette Oliel-Amar
Lorraine Beauregard
Lorraine Larichelière
Noëlle-Dominique Willens
Nicole Chartrand
Monique Sauriol

Communication et
Design graphique
Lorraine Larichelière
(514) 521-2991

Volume 5, Numéro 9

Février 1987